



Déclaration ministérielle de la Commission de coopération environnementale XIV^e session ordinaire du Conseil de la CCE

Morelia, État de Michoacán (Mexique), le 27 juin 2007 — Nous, ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis, membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), nous sommes réunis dans le cadre de notre session ordinaire annuelle le 27 juin 2007 et avons consulté le Comité consultatif public mixte (CCPM) et le public à cette occasion.

Afin d'orienter les travaux pour les prochaines années, nous avons convenu de la nécessité de connaître avec précision l'état de l'environnement nord-américain ainsi que les défis que l'Amérique du Nord devra relever à long terme. Nous avons chargé notre Secrétariat d'établir un rapport succinct sur les principales questions que soulève l'état de l'environnement, et lui avons également demandé d'examiner et de synthétiser les analyses des tendances environnementales les plus préjudiciables actuellement en Amérique du Nord.

Nous exprimons à nouveau l'intérêt que nous portons au fait d'envisager solidairement les questions qui touchent l'environnement et le commerce, et sommes heureux des discussions que les hauts fonctionnaires des trois pays qui œuvrent dans ces domaines ont tenues, et ce, dans le but de favoriser la capacité concurrentielle à long terme et la durabilité de l'environnement en Amérique du Nord, et de renforcer la collaboration avec la Commission de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA).

L'information éclaire considérablement nos décisions, mais elle est également essentielle pour faire preuve de transparence et rendre des comptes aux citoyens. Nous saluons par conséquent la première publication des données industrielles du Mexique recueillies dans le cadre de son registre des rejets et des transferts de polluants, le *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes*. Cet événement donne le jour au premier vrai registre nord-américain de ces rejets et transferts, et il constitue également un jalon important en ce qui a trait à la gestion de l'environnement et à l'accès du public à l'information dans chacun de nos trois pays.

Aujourd'hui, nous avons également lancé un outil cartographique interactif mis au point par la CCE qui fonctionne au moyen du programme *Google Earth* et qui élargit l'accès du public aux données sur les polluants. Ce nouvel outil permet d'obtenir un tableau des données sur les polluants industriels dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, et, pour la première fois, il est maintenant possible à toute personne, qu'elle se trouve au Manitoba, au Mississippi ou au Michoacán, de consulter le dossier de pollution de chacun des établissements industriels déclarants, qu'ils soient situés à l'autre bout du continent ou dans sa collectivité.

Nous avons en outre prescrit de dynamiser la coopération dans le domaine de la qualité de l'air sous l'égide de la CCE, tel que le souligne la vision nord-américaine que l'on nous a présentée. Il est essentiel de disposer de systèmes comparables d'inventaire et de surveillance des émissions pour soutenir les efforts que nous déployons en vue de réduire ces dernières, et le premier inventaire national d'émissions atmosphériques que le Mexique a mis sur pied avec l'aide de la CCE a représenté un pas important dans ce sens.

Pour ce qui est de la biodiversité, nous avons chargé le Secrétariat de soutenir les travaux visant à protéger le monarque ainsi que le marsouin du golfe de Californie.

Cautionnant le degré d'importance que la CCE accorde au bâtiment écologique et à la collaboration avec les peuples autochtones, nous apportons notre soutien à la tenue, en 2008, d'une première conférence sur la salubrité de l'environnement des autochtones en Amérique du Nord, ainsi que d'un atelier sur l'élaboration d'un système de cotation des bâtiments écologiques pour le Mexique.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé la CCE en vue de renforcer la coopération entre ces trois pays signataires de l'ALÉNA et de veiller à l'application de son accord environnemental parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). La CCE se penche sur des questions environnementales qui suscitent des préoccupations à l'échelle nord-américaine, plus particulièrement sur les possibilités et les défis en matière d'environnement auxquels donne lieu le libre-échange en Amérique du Nord. Le Conseil, qui constitue l'organe directeur de la CCE, est composé des ministres fédéraux de l'Environnement des trois pays (ou de représentants de niveau équivalent) et il se réunit au moins une fois par année. Les membres de ce conseil comprennent le ministre de l'Environnement du Canada, M. John Baird, le ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique, M. Juan Rafael Elvira Quesada, et l'administrateur de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, M. Stephen L. Johnson. Quant au CCPM, il compte quinze membres qui agissent de façon bénévole et autonome et sont habilités à formuler des avis au Conseil ainsi qu'à lui faire part des vues du public sur toute question relevant de l'ANACDE.

Pour de plus amples renseignements sur n'importe lequel des sujets examinés par le Conseil, prière de consulter le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>.